

Quelques idées autour du Rhône et de la Saône

par Gérard Hytte, chargé de mission à la Frapna Rhône

La FRAPNA a des attentes et des interrogations en ce qui concerne le Rhône et la Saône autour de Lyon. Celles-ci comportent deux aspects principaux.

Premièrement, des considérations d'ordre social. À ce titre, il semble essentiel que le public ou les citoyens puissent se réappropriier les cours d'eau pour les loisirs, (dont un grand nombre des sites qui permettaient la promenade, la pêche ou la baignade ont disparu, sont interdits ou ont été mis sous séquestre). Ces activités peuvent opportunément s'inscrire, aujourd'hui, dans un mode de développement économique doux (tourisme, navigation, restauration).

Deuxièmement, et plus largement, des considérations d'ordre écologique. La collectivité se doit de mettre en place un ensemble de mesures destinées à faire aimer, découvrir, et protéger les sites les plus intéressants sur le plan écologique. Cela recouvre un panorama d'actions : protection des zones de fraie des poissons ou de nidification des oiseaux, protection contre le piétinement abusif, mise en place judicieuse et raisonnée des sentiers en bord d'eau... Les activités nautiques motorisées doivent faire l'objet de contrôles stricts et plus particulièrement les scooters qui sont des facteurs de gênes et de nuisance importantes !

L'essentiel pourtant demeure l'effort d'éducation et de sensibilisation envers les publics jeunes et moins jeunes. Un important travail d'éducation, de sensibilisation, de découverte peut être entrepris, dans le cadre d'une concertation, nécessairement permanente et complète entre les différents acteurs impliqués !

Le constat général sur le plan de l'environnement nous conduit à constater que l'hydrosystème a subi des modifications d'ordre physique :

- la ripisylve est devenue rare, voire par endroit inexistante ;

- les rives ont été enrochées, bétonnées alors qu'aujourd'hui il paraît préférable, lorsque c'est possible, de végétaliser les berges à l'exemple de ce qui s'est fait sur les rives de la cité internationale ;

- les dragages, pour la mise au gabarit européen du chenal de navigation, ont provoqué l'effondrement des berges par endroit. Ainsi ont disparu les bandes herbeuses proches des rives, avec comme conséquence la quasi-disparition de la faune et de la flore associées ;



Le Rhône - Cité Internationale

Enfin, dans cet inventaire, il ne faut pas oublier les différentes pollutions qui ont entraîné des modifications néfastes de la qualité des eaux et une diminution importante de la diversité de la faune piscicole !

La maîtrise des rejets des eaux industrielles ou domestiques, des ruissellements et des différentes formes de nuisances, doit être à l'avenir une priorité. Ces enjeux cruciaux pour l'avenir du Grand Lyon nécessitent une prise en compte véritable, pour une gestion durable dans le respect, l'écoute et la prise en considération des défenseurs de l'environnement !